



Mission d'accompagnement du syndicat mixte du PNRLF pour l'élaboration d'un Contrat Vert et Bleu*

**Marché à procédure adaptée
(article 27 du DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016
RELATIF AUX MARCHES PUBLICS)**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES**

06/02/2018

**CVB : cf annexe « Guide technique à l'élaboration d'un contrat pour la préservation et la restauration des continuités écologiques (Contrat vert et bleu), novembre 2016, Région Auvergne-Rhône-Alpes ».*

Article 1 - Contexte

La destruction des milieux naturels et leur fragmentation par les activités humaines (routes, urbanisation, zones industrielles, agriculture intensive, ...) constituent aujourd'hui la première cause de diminution de la biodiversité.

La préservation des réseaux écologiques a pour objectif de maintenir et reconstituer un vaste réseau de sites naturels reliés entre eux, tant au plan national que local, pour que les espèces animales et végétales, qu'elles soient ordinaires ou remarquables, aquatiques ou terrestres, puissent assurer leur survie et la pérennité des populations pour les générations futures.

La Loi du 3 août 2009, dite Loi Grenelle 1 a instauré dans le droit français la création d'une Trame verte et bleue, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées dans le cadre d'une concertation.

La Loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle 2 a précisé ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant et inscrit la Trame Verte et Bleue dans le code de l'environnement ainsi que des objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques dans le code de l'urbanisme.

Aux échelles régionales, les SRCE (Schéma Régionaux de Cohérence Écologique) établis par les Régions et l'Etat sont des documents-cadres pour protéger et développer les réseaux écologiques. Les SCOT et PLU doivent prendre en compte les SRCE dont les éléments sont appelés à être regroupés pour tout ou partie dans les SRADDET d'ici juillet 2019.

Le Contrat Vert et Bleu (CVB) est un outil opérationnel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de mise en œuvre territoriale du SRCE visant à la préservation et la restauration des continuités écologiques. Il s'agit d'une démarche multipartenariale permettant de soutenir les acteurs locaux pendant 5 ans. A ce titre, la Région s'engage à accompagner les acteurs pour préserver et restaurer des milieux naturels constituant des réservoirs de biodiversité, des espaces constituant des corridors écologiques et intégrer les enjeux liés à la TVB dans les documents et les projets d'aménagement.

Le CVB qui jusqu'à présent ciblait les zones prioritaires définies dans le cadre du SRCE en « ex-Rhône-Alpes » a vocation à être localement adapté pour s'étendre sur l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La Région AURA dispose en effet de deux SRCE établis avant l'union des deux Régions. La convergence se fera dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Alors que le SRADDET est en train de se construire, les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes continuent à travailler localement sur leurs enjeux « vert et bleu ».

Sur son territoire, le Parc naturel régional Livradois-Forez a réalisé une **cartographie au 100 000^{ème} de la trame verte** (milieux boisés, prairies et landes) **et bleue** (milieux aquatiques et humides) en 2009-2011. A partir de ce travail et des enjeux mis en évidence, **une stratégie et des actions** à conduire en faveur des réseaux écologiques ont été définies pour les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et la nature dite ordinaire à l'échelle de son territoire, en 2012.

La même année, le **Plan biodiversité du Livradois-Forez** établi au regard des connaissances naturalistes disponibles et définissant les espèces, milieux et sites prioritaires en termes d'actions (connaissance, suivi, gestion, protection, valorisation) a été adopté par le comité syndical du Parc.

En 2013, le Parc a édité un **Cahier Technique sur le thème des réseaux écologiques** à l'attention des élus, afin de faire connaître les notions de base (réservoirs de biodiversité, corridors, obstacles ...), les cartes des réseaux écologiques à l'échelle de son territoire, les obligations de prise en compte liées au Grenelle de l'environnement et surtout l'intérêt d'une telle démarche pour la biodiversité.

Il a ensuite conduit une **démarche expérimentale d'accompagnement** d'une communauté de communes pour la prise en compte des réseaux écologiques dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (2013-2015).

Cette démarche a été valorisée à partir de 2016 auprès des autres communautés de communes du Parc en priorité, mais aussi vers un public large d'élus, de prestataires et d'acteurs du territoire. Il s'agissait d'une **première phase de sensibilisation** sur les enjeux de la Trame Verte, Bleue et Noire (TVBN) et sa prise en compte dans les aménagements, qui a permis de construire une culture commune et a abouti à la création d'un outil interactif de lecture de la TVBN dans le paysage, **les « petites terres »**.

Enfin, en 2017, dans le cadre d'une **seconde phase de sensibilisation**, le Parc Livradois-Forez a accompagné trois collectivités pour les inciter à prendre en compte la TVBN dans trois projets et leur fournir des informations et des outils sur ce sujet tout en s'appuyant sur un **dialogue multi-acteurs**. L'accompagnement de ces projets se poursuivra dans le cadre de l'atelier d'urbanisme en Livradois-Forez.

Par ailleurs, la quasi-totalité du bassin versant de la Dore se situant dans le périmètre du Parc Livradois-Forez, le syndicat mixte du PNRLF a porté l'élaboration du **SAGE de la Dore** (approuvé en mars 2014) et en assure la mise en œuvre, dans le cadre d'un objet statutaire spécifique. Le bassin versant de la Dore couvre une superficie totale de 1 707 km², avec un linéaire de 138 km de cours d'eau et 80 affluents. Le Parc réalise actuellement une étude de faisabilité pour l'organisation et l'exercice de la compétence GEMAPI à une échelle hydrographique cohérente sur le bassin versant de la Dore.

Trois outils opérationnels couvrent l'intégralité du bassin versant de la Dore et vont évoluer en un seul programme qui constituera le futur contrat territorial Dore :

Le contrat territorial Dore moyenne (2014-2018 ; 504 km², 34 communes) et le contrat territorial Dore amont (2015-2019 ; 646 km², 44 communes), tous deux mis en œuvre par la communauté de communes Ambert Livradois-Forez.

Un projet de contrat territorial Dore aval, en cours d'élaboration (557 km², 43 communes) par le syndicat mixte du PNRLF ; la fin de l'élaboration était prévue début 2019, mais ce projet sera finalement intégré dans le futur contrat territorial Dore (voir article 2), avec la même échéance de mise en œuvre.

A noter, à l'issue du premier trimestre 2018, la **cartographie CarHAB**, cartographie des habitats et végétations du territoire du Parc réalisée par le Conservatoire Botanique National du Massif

Central au 1/25 000 et la base de données correspondante devraient apporter de nouvelles informations pour favoriser la prise en compte des continuités écologiques. Notamment, elle fournira des éléments pour orienter la vocation et la consommation des espaces dans le cadre des politiques locales (SCOT, PLUi, contrats territoriaux, ...) et pour éviter de cantonner la nature aux seuls lieux inventoriés et reconnus dans le cadre des politiques de conservation de la nature (ZNIEFF, Natura 2000, Réserves, ENS, ...).

Article 2 - Objectifs de la mission

La mission attendue consiste en un accompagnement du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez pour l'aider à élaborer un programme et préciser les actions à mettre en œuvre en priorité, pour une période de 5 années, à l'échelle du bassin versant de la Dore en faveur de la Trame Verte et Bleue ; ce territoire pourra être élargi aux espaces limitrophes en fonction des enjeux et des logiques de continuités écologiques. Ces actions seront définies d'une part à partir du Plan biodiversité du Livradois-Forez et de la stratégie TVB établie en 2012 à l'échelle du Parc par lui, en concertation avec ses principaux partenaires dans ses domaines de compétences. D'autre part, dans le cadre du SAGE de la Dore, des objectifs ont été définis pour la gestion du bassin versant et transcrits dans le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable), concernant la qualité et la quantité de la ressource, les milieux aquatiques et les inondations ; celui-ci doit guider le futur Contrat Territorial Dore en cours d'élaboration en 2018 et les actions programmées dans ce CT devront être reprises pour constituer la base du volet bleu du Contrat Vert et Bleu.

Article 3 - Contenu de la mission

L'accompagnement du Parc dans la définition du contenu du Contrat Vert et Bleu portera sur les quatre volets ci-dessous (cf « Guide technique à l'élaboration d'un contrat pour la préservation et la restauration des continuités écologiques (Contrat vert et bleu), novembre 2016, Région Auvergne-Rhône-Alpes ») :

- 1. « Amélioration des connaissances »** qui comprendra des actions d'études, de suivi et d'acquisition de connaissances sur la biodiversité et le fonctionnement écologique du territoire considéré.

Dans le cadre de la mission d'accompagnement il est demandé :

- D'une part, d'établir des « zooms » et de définir à partir de ceux-ci des actions en faveur de la TVB et/ou des études de faisabilité technique à prévoir dans le Contrat Vert et Bleu en préalable à d'éventuels aménagements ou opérations ayant pour but de préserver ou améliorer les continuités écologiques sur des secteurs stratégiques à déterminer ; pour ce faire, il conviendra de s'appuyer notamment sur la cartographie CarHAB ou sur des données nouvellement disponibles (écrasements faune) ; par exemple, le SRCE Auvergne et la stratégie TVB du Parc mentionnent que la connaissance de la perméabilité de la D906 doit être affinée ;

- D'autre part, de définir les besoins d'études et de suivis visant à améliorer la connaissance des composantes de la TVBN ou de la biodiversité, utiles pour la préservation et la restauration de celles-ci.

2. « Actions concrètes - Travaux de restauration, de préservation et de valorisation des continuités écologiques » dans lequel on trouvera des actions concrètes ou des travaux en faveur des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et des espaces perméables, des projets d'aménagement jugés prioritaires.

Il s'agit notamment de :

- Préciser des actions concrètes à partir des pré projets décrits dans la stratégie TVB et du Plan biodiversité (préciser le contenu, les maîtres d'ouvrage, la gouvernance pour un effet sensibilisation et levier, le calendrier, les moyens, ...).
- Faire émerger et préciser des actions concrètes en faveur de la TVBN, issues de l'accompagnement de projets publics, dont ceux qui ont déjà fait l'objet de la démarche de sensibilisation et d'ateliers portés par le Parc précédemment.
- Fédérer d'autres acteurs qui interviennent déjà sur le territoire en réalisant des actions favorables à la TVBN, favoriser la mise en cohérence de programmes ...

3. « Pérennisation des espaces » dans lequel on trouvera des actions qui porteront majoritairement sur l'intégration de la trame verte et bleue et des enjeux de « connectivité écologique » du territoire dans les documents de portée réglementaire.

Les actions sont à définir avec l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez (présentation à la fin de ce CCTP et sur le site internet du Parc) et en tenant compte du projet d'atelier des pratiques vertueuses, mais celui-ci a priori concernera moins les documents à portée réglementaire.

4. « Animation et ingénierie de projet » qui regroupera des actions d'animation liées à la mise en œuvre du contrat (portage, suivi, évaluation) et des actions de sensibilisation, valorisation et communication.

Il s'agit de définir les moyens d'animation nécessaires pour :

- Coordonner la mise en œuvre des actions du Contrat Vert et Bleu, ainsi que les éventuelles actions relatives à la trame noire.
- Poursuivre et amplifier la démarche de sensibilisation visant à favoriser la prise en compte de la TVBN (atelier des pratiques vertueuses notamment, atelier d'urbanisme mais pas uniquement ...)

Article 4 - Nature des prestations et documents à réaliser, modalités d'exécution de la mission

Prestations :

Globalement, il est demandé d'aider le Parc à élaborer une **programmation pluriannuelle de 5 ans** comportant les actions à mettre en œuvre en priorité en faveur de la Trame Verte et Bleue sur le territoire visé.

Pour chaque volet, il est demandé d'établir un diagnostic, de formuler clairement des enjeux, de définir des objectifs et des propositions d'action à l'échelle du territoire d'étude ou sur une partie.

Pour chaque action, il est demandé d'établir une fiche opérationnelle décrivant au moins, le contexte et les motivations, les objectifs visés, le contenu de l'action et les étapes, le maître d'ouvrage pressenti, le calendrier, une proposition de plan de financement, des indicateurs d'évaluation...

Le contenu du CVB sera établi en concertation étroite avec l'équipe technique du Parc, et les membres du comité de suivi (voir ci-dessous modalités).

Documents à réaliser :

- A l'issue de la première phase de travail, après la tenue du 1er comité de suivi : le compte rendu de cette réunion et un rapport restituant les diagnostics et enjeux par volet du futur Contrat vert et Bleu par le Parc ;
- A l'issue de la seconde phase de travail, après la tenue du second comité de suivi : le compte rendu de cette réunion et un rapport restituant le projet de programmation et les pistes d'actions à ce stade de la mission (en tenant compte de la réunion du comité de pilotage) par volet du futur Contrat Vert et Bleu ;
- A l'issue de la mission : Un document général qui rendra compte de l'ensemble de la démarche, des supports produits et inclura le projet de Contrat Vert et Bleu.

Le prestataire réalisera un document général intitulé « Rapport d'exécution de la mission » qui rendra compte de l'ensemble de la démarche, des supports produits et présentera le projet de Contrat Vert et Bleu rédigé et illustré (cartes etc ...). Ce rapport comportera un résumé d'une page synthétisant la démarche et la production fournie (contexte, méthodologie, principaux axes, propositions d'actions, perspectives...). Le logo du Parc en tant que maître d'ouvrage figurera sur la page de couverture, ainsi que le logo des financeurs.

Ce document sera remis au Parc dans une version provisoire sous format numérique pour discussion, puis il sera remis au Parc dans sa version définitive en 4 exemplaires papier, couleur, et sous format informatique.

Modalités :

La mission nécessite de travailler en étroite concertation avec l'équipe du Parc, en particulier, le pôle biodiversité et l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez.

De plus, cette opération sera suivie par un « **comité de suivi** » composé du Parc, maître d'ouvrage et de ses partenaires directement intéressés par le projet, notamment ceux de l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez, la Région et la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, les Conseils départementaux, le CEN Auvergne, les deux principales communautés de communes concernées (Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez).

Une réunion de ce comité est nécessaire à chacune des grandes étapes de la mission. Le déroulement envisagé et les supports pour les réunions du comité de suivi seront adressés au Parc au moins 10 jours avant chaque réunion.

Un temps de calage est à prévoir systématiquement avec le Parc, préalablement à la réunion du comité de suivi et donnera lieu au moins à un point téléphonique, sur la base des supports prévus pour la réunion suivante.

Les relevés de conclusions ou comptes rendus des réunions du comité de suivi seront réalisés par le prestataire et soumis au Parc pour validation et diffusion par ses soins.

Réalisations cartographiques :

L'ensemble des cartographies sera réalisé avec un logiciel SIG en Lambert 93, sous format numérique compatible avec le logiciel ESRI ArcGis. Les données cartographiques seront accompagnées d'un document de métadonnées (informations caractérisant les données créées : échelle de digitalisation, date de création, fonds de référence utilisé). Les données SIG du Parc seront mises à disposition pour les besoins de la mission.

En cas de recours à des logiciels de graphisme ou de retouche d'image (Illustrator, Corel Draw, Photoshop, etc.), les fichiers numériques seront fournis aux deux formats (SIG et dessin) au Parc en fin d'étude. Les informations obtenues par l'étude sous format « bases de données » ou possédant éventuellement des caractéristiques permettant de les géocoder puis de les intégrer au SIG (adresse postale, numéro de parcelle, coordonnées X, Y) devront être également fournies au maître d'ouvrage sous forme de fichier numérique (Excel).

Article 5 - Calendrier prévisionnel

La mission sera réalisée sur une durée d'un an à compter de son démarrage qui interviendra à l'obtention des financements, au mieux en juillet 2018. Elle devra se dérouler parallèlement à l'élaboration du futur Contrat Territorial Dore et permettre sa mise en œuvre à compter du début de l'année 2019.

Ainsi, il convient de prévoir au moins :

- Une réunion de cadrage avec le maître d'ouvrage au démarrage de la mission.
- Trois réunions du comité de suivi :
 - ✓ A l'issue d'une première phase de travail, pour une présentation et concertation sur les diagnostics et enjeux par volet du futur CVB ;
 - ✓ A l'issue d'une seconde phase de travail, pour une présentation et concertation sur la programmation et des pistes d'actions par volet du futur CVB ;
 - ✓ Avant la finalisation du futur CVB pour une dernière concertation sur les projets d'actions par volet.

Par ailleurs, il convient de prévoir autant que nécessaire des réunions techniques avec les principaux partenaires à la Maison du Parc, des réunions et rendez-vous téléphoniques.

Article 6 - Profil du prestataire

Equipe de consultants capable de mener une démarche de conception de projet dans le domaine des réseaux écologiques, de la biodiversité et des paysages sur le territoire du Parc Livradois-Forez, et ayant des connaissances en matière de documents de portée réglementaire, plans et programmes d'aménagement avec prise en compte des réseaux écologiques.

La connaissance du territoire du Parc est souhaitée.

Le

Signature et cachet de l'entreprise,

Documents disponibles sur le site internet du Parc naturel régional Livradois-Forez

(<http://www.parc-livradois-forez.org>)

- ✓ Charte du Parc 2011 – 2023
- ✓ Schéma paysager du Parc Livradois-Forez
- ✓ Atlas des richesses naturelles du Parc (rubrique cartographie et paysages du site internet)
- ✓ Etude des réseaux écologiques du PNRLF, décembre 2009 et Elaboration d'une stratégie de préservation et d'intervention en faveur du réseau écologique, avril 2012, ASCONIT Consultants et BIOTOPE (rubrique Préserver, Trame verte et Bleue du site internet)
- ✓ Mission d'accompagnement du Parc naturel régional Livradois-Forez pour la prise en compte des réseaux écologiques dans la révision ou l'élaboration des documents d'urbanisme, Communauté de communes Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron, Mars 2015, BIOTOPE (Site internet : Préserver, Trame verte et Bleue).
- ✓ Plan biodiversité du PNRLF juillet 2012
<http://www.parc-livradois-forez.org/preserver/biodiversite/plan-bidiversite/>
- ✓ SAGE Dore (<http://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/eaux-et-milieux-aquatiques/sage-dore/>)
- ✓ Contrats territoriaux Dore amont, Dore moyenne et Dore aval : <http://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/eaux-et-milieux-aquatiques/contrats-territoriaux-bassin-de-dore/>

L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez désigne le regroupement de compétences et de personnes organisées entre elles, à plusieurs niveaux :

- ***L'Atelier***, fonctionnant comme un collectif et comprenant les organismes intervenant au quotidien auprès des collectivités du Livradois-Forez (Parc, EPCI, CAUE 43 et 63, DDT 42, 43 et 63, Aduhme) appelés à se mobiliser, travailler de concert et se coordonner très régulièrement ;
- la ***Cellule urbanisme*** du Parc, regroupant les chargés de mission du Parc à même d'aider les collectivités dans leurs projets d'aménagement, de paysage, d'urbanisme et d'architecture, par des conseils et un accompagnement technique durant la conduite du projet, de sa phase d'émergence à sa réalisation. Elle développe un nouveau service au sein du Parc appelé « service d'appui technique en aménagement, urbanisme et paysage ».

L'Atelier s'appuie également sur un large réseau de partenaires composé de compétences publiques et privées qui interviennent sur le territoire du Parc, dans les domaines de l'aménagement au sens large (paysage, urbanisme, foncier, gestion de sites, architecture, habitat...) avec qui il s'agit de construire une « culture » commune.